



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 mars 2024**

Date de la convocation : mardi 19 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 48

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUÉYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Fabienne CARA

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 35 Signature d'une convention avec l'Education nationale pour le dispositif des Petits déjeuners

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le gouvernement en 2018 prévoit en effet d'encourager dans les écoles primaires situées sur des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners sur le temps périscolaire ou scolaire et selon le choix de l'école et de la ville. Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Pau a mis en œuvre ce dispositif dans certaines écoles primaires pour participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une bonne concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires.

Les écoles concernées sont : 4 Coins du Monde – Bouillerce – Les Fleurs - Henri IV - Jean Sarrailh – Marancy - Nandina Park – Marie Curie et Trianon. Pour l'année scolaire 2023-2024, le dispositif représente 21 420 petits déjeuners.

Le ministère de l'éducation Nationale s'engage en effet à contribuer, sur la base d'un forfait par élève et par petit déjeuner à hauteur de 1,30 €, à l'achat de denrées alimentaires consommées. Cette aide représente pour la Ville de Pau, une subvention de 27 846 €, qui serait versée intégralement dès la signature de la convention ci-annexée, laquelle définit les modalités du partenariat entre la Ville de Pau et le Rectorat de l'académie de Bordeaux.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée au titre du dispositif « Petits déjeuners » avec le Rectorat de l'académie de Bordeaux pour l'année scolaire 2023-2024 ;**
- 2. Décider de faire recette de cette subvention au budget 2024, chapitre 74 – fonction 288 – article 74718.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU